



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-636

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris /**

75-2022-09-01-00023 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE Paris 19E?? (2 pages) Page 4

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2022-09-01-00002 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie Paris Amendes 1ère division (2 pages) Page 7

75-2022-09-01-00003 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie Paris Amendes Transport (3 pages) Page 10

75-2022-09-01-00018 - Arrêté portant délégation de signature au conciliateur fiscal départemental et aux conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à la DRFIP d'Île-de-France et de Paris (2 pages) Page 14

75-2022-09-01-00015 - Arrêté portant délégation de signature aux cadres A de Direction IP - IDIV (3 pages) Page 17

75-2022-09-01-00005 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE Paris 20E - (2 pages) Page 21

75-2022-09-01-00014 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 2E (3 pages) Page 24

75-2022-09-01-00009 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 15 Est - (3 pages) Page 28

75-2022-09-01-00006 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 19E (5 pages) Page 32

75-2022-09-01-00001 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 20E (3 pages) Page 38

75-2022-09-01-00011 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 6E (3 pages) Page 42

75-2022-09-01-00012 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 7E - (3 pages) Page 46

75-2022-09-01-00010 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 7E (5 pages) Page 50

75-2022-09-01-00013 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE Paris 1er (3 pages) Page 56

75-2022-09-01-00007 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE Paris 8E Champs-Élysées (2 pages) Page 60

75-2022-09-01-00008 - Arrêté portant délégation de signature en?? matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE Paris 8E Europe-Haussmann (2 pages) Page 63

75-2022-09-01-00004 - Arrêté portant délégation de signature en [??] matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIP Paris 19E Buttes-Chaumont (3 pages)	Page 66
75-2022-09-01-00028 - Arrêté portant délégation de signature en matière contentieux et de gracieux fiscal -PCRP 8E - (2 pages)	Page 70
75-2022-09-01-00031 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonction de commissaire du Gouvernement (4 pages)	Page 73
75-2022-09-01-00025 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 17E Plaine Monceau Épinettes [??] (2 pages)	Page 78
75-2022-09-01-00026 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE 17E Ternes Batignolles [??] (2 pages)	Page 81
75-2022-09-01-00032 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE Paris 8E Roule (2 pages)	Page 84
75-2022-09-01-00030 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 17E Monceau Épinettes - (3 pages)	Page 87
75-2022-09-01-00024 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 9E [??] (3 pages)	Page 91
75-2022-09-01-00021 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) - Pôle Pilotage et Ressources - (3 pages)	Page 95
75-2022-09-01-00017 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A - AFIPA (2 pages)	Page 99
75-2022-09-01-00016 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux cadres A rédacteurs en poste au sein des pôles fiscaux parisiens (5 pages)	Page 102
75-2022-09-01-00027 - Arrêté portant délégation de signature pour le [??] pôle gestion publique État (17 pages)	Page 108
75-2022-09-01-00022 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (5 pages)	Page 126
<b>Préfecture de Police / Cabinet</b>	
75-2022-09-01-00029 - Arrêté n ° 2022-01044 [??] accordant délégation de la signature préfectorale [??] au sein de la direction de l'immobilier et de l'environnement [????] (9 pages)	Page 132

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00023

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE Paris 19E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques  
d'Île de France et de Paris**  
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques  
Pôle de Contrôle et d'Expertise  
17 Place de l'Argonne  
75938 PARIS CEDEX 19



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 01/09/2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 19 ème, Madame Cécile ADAMOUMBAZOA,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CHANTELOSE Elisabeth	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
COURET Christophe	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
MANET Marie-Ange	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PENET Maxime	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
PIERA Cédric	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
RAKOTONINDRIANA Aina	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SASTRE Aurélie	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
THIBAUT Patrice	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
BOULEAU Frédéric	Contrôleur	10 000 €	5 000 €
GOUFANE Marthe	Contrôleur	10 000 €	5 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle de contrôle et d'expertise,

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Signé

Cécile ADAMOUMBAZOA,

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00002

Arrêté portant délégation de signature -  
Trésorerie Paris Amendes 1ère division



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
Pôle de Gestion Fiscale  
**Trésorerie Paris Amendes 1ère division**  
15 rue Maryse Hilsz  
CS 22044  
75979 Paris Cedex 20

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable public, Jean-François HADDOUCHE, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

### Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux cadres A et à un contrôleur principal en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1<sup>ère</sup> division :

- M. Laurent CONTAMINE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du comptable ;
- M. Stéphane COMPAIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Frédéric CONSTANT, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable,
- Mme Yasmina MOGNI, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports ;
- M. Gilles GASCHET, contrôleur principal des finances Publiques.

afin de leur permettre :

- 1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 4°) d'agir en justice,
- 5°) de signer les actes de poursuites.



**Article 2** : Délégation de signature est donnée à :

Mme Anne BERTHO, agent administratif,  
M. Thomas DEBACQ, agent administratif,  
M. Frédéric POTOT, contrôleur  
M. Richard REMAUD, contrôleur principal  
M. Frédéric SERRANO, agent administratif,  
M. Stéphane SIMON, contrôleur,  
M. Lionel TANGUY, contrôleur principal,  
M. Thibault ROLLET, contrôleur,  
M. Saïd SAIDI, contrôleur,  
Mme Khoulle COULIBALY, contrôleur,  
Mme Dielika COULIBALY, agent administratif  
Mme Axelle DEVILLIERS, agent administratif

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

À Paris, le 01/09/202

Le comptable des finances publiques  
Responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division

Signé

Jean-François HADDOUCHE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00003

Arrêté portant délégation de signature -  
Trésorerie Paris Amendes Transport



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Pôle de Gestion Fiscale  
Trésorerie de Paris Amendes Transports  
15 rue Maryse Hilsz  
75979 Paris cedex 20

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le comptable, Jean-François HADDOUCHE, responsable de la Trésorerie de Paris Amendes Transports

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- M. Laurent CONTAMINE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du comptable,
- M. Frédéric CONSTANT , inspecteur des finances publiques , adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- M. Stéphane COMPAIN, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports,

- Mme Yasmina MOGNI, , inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- M. Philippe DEL COL, contrôleur des finances publiques,
- M. Lotfi AOUIDAT, contrôleur des finances publiques,
- M. Sébastien GRIMAUULT, contrôleur des finances publiques,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris amendes Transports,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les courriers simples concernant ,les demandes de renseignements, les saisies administratives à tiers détenteur (SATD) et rappels de SATD :

1°) dans la limite de 3 000 € aux contrôleurs désignés :

- M. Anis LACHEHEB

2°) dans la limite de 3 000 € aux agents désignés :

- Mme Leïla AHMISSOU

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

À Paris, le 01/09/2022

Le comptable Responsable de la Trésorerie  
de Paris Amendes Transports

Signé

Jean-François HADDOUCHE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00018

Arrêté portant délégation de signature au  
conciliateur fiscal départemental et aux  
conciliateurs fiscaux départementaux adjoints à  
la DRFIP d'Île-de-France et de Paris

**L'administrateur général des finances publiques,  
directeur régional des Finances publiques d'Île-de-  
France et du département de Paris**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A, 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatifs aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2022 désignant: Madame Pascale VARIN, conciliatrice fiscale départementale, Monsieur Frédéric BENTEJAC, Madame Nadia HIMPENS, Monsieur Pascal BOUTHIER, Madame Camille ALBERTI, Madame Virginie BOUHADANA, Madame Sylvie GEOFFRAY, Madame Carole CHEZE, Monsieur Didier CORNILLET, Madame Claire MONTBARBON, Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, Mme Sylvie BERTHON, Monsieur Jean-Pierre CASTET, Madame Marie-Laure MORISOT, Madame Sabine SCHMITT, Monsieur Dominique SERGI, Monsieur Eric GLADIEU, Madame Valérie GUENERET, Madame Nathalie QUIQUELY et Monsieur Stéphane VON GASTROW, conciliatrices et conciliateurs fiscaux départementaux adjoints ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

Madame Pascale VARIN, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Camille ALBERTI, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Virginie BOUHADANA, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie GEOFFRAY, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Carole CHEZE, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris .

Monsieur Didier CORNILLET, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Claire MONTBARBON, administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Bruno VIDAL-PIQ, administrateur des Finances publiques adjoint, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sylvie BERTHON, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Jean-Pierre CASTET, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Marie Laure MORISOT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Sabine SCHMITT, inspectrice principale des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Dominique SERGI, inspecteur principal des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Eric GLADIEU, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Valerie GUENERET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Madame Nathalie QUIQUELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, conciliatrice fiscale départementale adjointe de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Monsieur Stéphane VON GASTROW, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, conciliateur fiscal départemental adjoint de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,

Par délégation,

signé

Dominique PROCACCI



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00015

Arrêté portant délégation de signature aux  
cadres A de Direction IP - IDIV



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES  
Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 500 000€ en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000€;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000€;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

**Article 2.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,

Par délégation,

signé

Dominique PROCACCI

## DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

<b>Nom</b>	<b>Grade</b>
Mme Sylvie BEROUJON	Inspectrice principale
Mme Sylvie BERTHON	Inspectrice principale
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme Adeline CHAUMONT	Inspectrice principale
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspectrice principale
M. Jean Luc GABEN	Inspecteur principal
Mme Joëlle HAAS	Inspectrice principale
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Catherine LE BELLEC	Inspectrice principale
M. Jérôme MARFOND	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspectrice principale
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspectrice principale
Mme Karine PAUZAT	Inspectrice principale
Mme Nadine PEUCH	Inspectrice principale
Mme Françoise PREVOST	Inspectrice principale
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspectrice principale
M Hugues VILAPLANA	Inspecteur principal
Mme Martine BRANCON	Inspectrice divisionnaire
M. Charles CANNEVAL	Inspecteur divisionnaire
M. Jérôme CHABERT	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie CHAMBON	Inspectrice divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Valérie GUENERET	Inspectrice divisionnaire
M. Laurent JAULHAC	Inspecteur divisionnaire
M. Ruddy KICHENIN	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspectrice divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Lydia SANTIN	Inspectrice divisionnaire
Mme Gaëlle SIMON	Inspectrice divisionnaire
Mme Amélie VIGIER	Inspectrice divisionnaire
M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie ZYGELMAN	Inspectrice divisionnaire

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00005

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE Paris 20E -

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS  
POLE GESTION FISCALE  
Pôle de Contrôle et d'Expertise PARIS 20ème  
6, Rue Paganini  
75 972 PARIS CEDEX 20

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Expertise de PARIS 20ème ARRONDISSEMENT

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Jérôme BARBE	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Erwin CHINOUILH	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Michael FOCK HIOU LOYE	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Armand GERVREAU	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Elisabeth PERRIER - AYARI	inspectrice	15 000 €	7 500 €
Eric QUENOT	inspecteur	15 000 €	7 500 €
Sophie BOUDINOT	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Samuel CE OUGNA	contrôleur	10 000 €	5 000 €
Joëlle COLAS - GUERIN	Contrôleur principal	10 000 €	5 000 €
Jean OSWALDT	contrôleur	10 000 €	5 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

À PARIS, le 01/09/2022

L'inspecteur divisionnaire des Finances publiques  
Responsable du Pôle Contrôle Expertise du  
20ème,

Signé

Alain VOCHELET

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00014

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
2E



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
2ème  
13 rue de la Banque  
75111 Paris cedex 02

Paris, le 01/09/2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Laurence MERON, responsable intérimaire du service des impôts des entreprises de Paris 2ème,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à

- Mme LEBORDAIS Claude, inspectrice divisionnaire hors classe adjointe au responsable du SIE Paris 1<sup>er</sup>,

et en cas d'absence concomitante de la comptable et de son adjointe, à

- Mme ASTARICK Cécile, inspectrice
- M. NOWACZYK Jean-François, inspecteur
- M. KULIK Olivier, inspecteur

à l'effet de signer:

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 76 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ASTARICK Cécile NOWACZYK Jean-Francois KULIK Olivier	inspecteur	15 000 €	10 000 €
DESPLANCHES Olivier POENARU Annie SAMSON Philippe SEJOURNE Bruno TONNET Marie MILLIERE-DUCROQ Céline BOURG Laurence CASTELLS Jean-Luc GILLES Yoann GRAU Jean-Francois LALANDE Jérôme MARCHAND Sylvain MARTIN Muriel NICOLI Charlotte AMOUROUX Yannick BOYER Damien BUCZEK Martine HODOT Mélanie RIOU Sébastien EL HARCHAOUI Miloud	contrôleur	10 000 €	8 000 €
NOEL Joel AH-PINE Lina	Agent	2000	2000

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

La comptable, responsable de service des impôts des  
entreprises

Signé

Laurence MERON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00009

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 15 Est -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE  
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 15 Est  
13/15 rue du général Beuret  
75015 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. GUTOWSKI Jérôme, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

M. BARDE Simon
----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CASSIERE Nathalie	Mme DHELLIN Anne	M. LEBIGOT Michel
Mme SIGRIST Corinne	Mme Béatrice BACHER	M. COSTES Gilbert
M. GUILLEMIN Jean-Philippe	M. MAGOT Jean-Pierre	
M. GIRARD Bertrand	Mme OLIVA Marie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. GUILLOTEAU Benjamin	Mme SAINT-MARC Véronique	
------------------------	--------------------------	--

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. PARTOUCHE Jonathan	inspecteur	15 000 €
M JENNET Pascal	contrôleur	10 000 €
Mme BOURAIMA Nadia	contrôleur	10 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Mme ZAKA Lantorinina	contrôleur	10 000 €
M Mickael DARMON	agent	2 000 €
Mlle ZEMEHRI Hesnie	agent	2 000 €
Mme CHANTEUR Litha	agent	2 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

À Paris, le 1er septembre 2022

Le Chef de Service comptable  
Responsable du Service des Impôts des  
Entreprises de Paris 15 Est

signé

Michel TOUCHAIS

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 19E



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS

**Pôle Gestion Fiscale**

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 19E**

17, Place de l'Argonne  
75938 Paris cedex 19

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. DUCHESNE Anthony, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, en qualité d'adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel AUDET, inspecteur des Finances publiques, en qualité d'adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Sébastien HEBERT, inspecteur des Finances publiques, en qualité d'adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 4**

Délégation de signature est donnée à Mme LE ROUX Géraldine, inspectrice des Finances publiques, équipe départementale de renfort, intervenant en soutien de l'ensemble du pôle gestion du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 5**

Délégation de signature est donnée à Mme GELINEAU Maryline, inspectrice des Finances publiques, équipe départementale de renfort, intervenant en soutien de l'ensemble du pôle gestion du service des impôts des entreprises de PARIS 19<sup>e</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 6

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BERGER Olivier	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
VIGNES Jean-Paul	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
BELKADI Lamia	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BESANCON Agnès	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
BOUINDOUR Rachida	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CORNIC Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DIVRECHY Ludovic	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FAIVRE Patrick	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
FAUCHEUX Nicole	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
JANET Cyril	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
KARCHER Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAO Jessica	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LEBON Sylvie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LEROY Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAKK Julien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALICOT William	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MILOUDI Chabane	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOUAOUYA Amale	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PARISSE Sébastien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PEAUCELLIER Christine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
REMY Constance	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
ROUX Dany	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
VILMONT Jonas	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BUSSCHAERT Lucas	Agent	2 000 €	2 000 €
CACHET Erika	Agent	2 000 €	2 000 €
CHADOULI Marianna	Agent	2 000 €	2 000 €
DHEILLY Claire	Agent	2 000 €	2 000 €
GUILLOU Olivier	Agent	2 000 €	2 000 €
PARLANGÉ Eric	Agent	2 000 €	2 000 €

#### Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

À PARIS, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

L'inspecteur divisionnaire des Finances publiques,  
Responsable du Service des Impôts des Entreprises  
de PARIS 19<sup>e</sup>

signé

Pascal HEITZ

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 20E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE  
PARIS 20<sup>e</sup>.**

Adresse du service

**6 rue Paganini**

**75972 PARIS CEDEX 20.**

Paris, le 01/09/2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène GIRARD, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup> à l'effet de signer:

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Bruno TEBAST	Monsieur Michel CHASSAING	Madame Ariane HORTOPAN
Madame Nadine LESAIN	Madame Géraldine LE ROUX	

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Rémy BERTONE	Madame Sophie BOULET	Madame Catherine DULONG
Madame Magali BUSNEL	Monsieur Johann COSTE	Madame Nicole GAUDUCHEAU
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Madame Patricia ESTAVIL	Madame Cécile MISSONNIER
Madame Isabelle KOEHLER	Monsieur Geoffroy MILLION	Madame Fabienne POURCEL
Madame Claudie MORINEAU	Madame Claire PICHONNET	Monsieur Jamal SALEME
Madame Maite TORRES	Madame Karolina WINEK	Monsieur Jean Louis SERY
Madame Samira BOULAHIA		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur Bruno TEBAST	Inspecteur	15000 €
Monsieur Michel CHASSAING	Inspecteur	15000 €
Madame Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15000 €
Madame Nadine LESAIN	Inspectrice	15000 €
Madame Géraldine LE ROUX	Inspectrice	15000 €
Monsieur Rémy BERTONE	Contrôleur	15000 €
Madame Sophie BOULET	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Jean Louis SERY	Contrôleur	15000 €
Madame Magali BUSNEL	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Johann COSTE	Contrôleur	15000 €
Madame Catherine DULONG	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Contrôleur	15000 €
Madame Patricia ESTAVIL	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Nicole GAUDUCHEAU	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Isabelle KOEHLER	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Geoffroy MILLION	Contrôleur	15000 €
Madame Cécile MISSONNIER	Contrôleuse	15000 €
Madame Claudie MORINEAU	Contrôleuse	15000 €
Madame Claire PICHONNET	Contrôleuse	15000 €
Madame Fabienne POURCEL	Contrôleuse Principale	15000 €
Monsieur Jamal SALEME	Contrôleur	15000 €
Madame Karolina WINEK	Contrôleuse	15000 €
Madame Samira BOULAHIA	Contrôleuse	15000 €
Madame Maite TORRES	Contrôleuse	15000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup>.

Signé

Rose-Marie GACHE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00011

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 6E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

PÔLE DE GESTION FISCALE

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
6ème

9 Place Saint Sulpice

75292 PARIS 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable par intérim du service des Impôts des entreprises de PARIS 6ème, 9 Place Saint Sulpice 75292 PARIS 06

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Article 1**

Arrête :

Délégation de signature est donnée à Madame **Marie-Christine HUGUET**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, et à Madame **Fabienne DELPUECH**, inspectrice des Finances publiques à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Philippe TELLE**, à Monsieur **Michel BOYER** et à Monsieur **Mohamed LEMBARKI** inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
<b>Mme PILLOT Catherine</b>	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme RENUCCI Martine</b>	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. NOVIVOR Koffi</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme DESENCLOS Patricia</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

<b>Mme HEBLES Isabelle</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme GUARMIT Hayatte</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. LAPEYRE Stéphane</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme LE BRAS Virginie</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme LEBRUN Valérie</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. VIALLE Philippe</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. PUYSÉGUR Patrick</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>AZZOUZ Yasmina</b>	Agente des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable public,  
responsable du service des Impôts des entreprises,

Signé

Pascal LEMAIRE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00012

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 7E -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris

**PÔLE DE GESTION FISCALE**

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS**  
7ème

9 Place Saint Sulpice

75292 PARIS 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

## **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de PARIS 7ème, 9 Place Saint Sulpice  
75292 PARIS 06

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de  
son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale  
des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des  
Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et  
notamment son article 16 ;

### **Article 1**

Arrête :

Délégation de signature est donnée à Madame **Marie-Christine HUGUET**, inspectrice divisionnaire des  
Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou  
de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération,  
transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution  
économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont  
situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par  
demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les  
déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame **Nadine CARDINAL**, inspectrice des Finances publiques, à Monsieur **Hervé MERMILLON** et à Monsieur **Mohamed LEMBARKI** inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
<b>M. COURANT Franck</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme COURANT Caroline</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme NOBLET Frédérique</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. GIRARD Pierick</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €



<b>Mme GOUDOU Lise</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. KIEFFER Jean-François</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme KYRATZIS Jeanne</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme LECOMBLE Blandine</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme DAHO Noëlle</b>	Contrôleur des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. DZAMA Pascal</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. FERNANDEZ Tony</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme GUESSOUS Fatma</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. MINICONI Paul-François</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. PERRAUD Quentin</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>M. SERGENT Jérémy</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme TECHER Marine</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Mme TATTEVIN Virginie</b>	Agent des Finances publiques	10 000,00 €	10 000,00 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable public,  
responsable du service des Impôts des entreprises,

Signé

Pascal LEMAIRE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00010

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
Paris 7E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

7ème

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRUGERE et Messieurs Valéry CYRILLE, Cyril DELICQUE, Frédéric WIRTZ, Inspecteurs des Finances Publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 euros aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom	nom prénom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE	M. Cyril DELICQUE	M. Frédéric WIRTZ

Ainsi que les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

2°) dans la limite de 10 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Thierry GOZLAN	M. Jacky LAFON
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Joseph MAGNARD
M. Samuel PICARD	Mme Marie-Claude MENARD	M. Frédéric ZALATEU
M. Philippe LE QUERE	/	/

3°) dans la limite de 2 000 euros aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M. Moumed HAMMAOUI
M. Ruben POTEAU	M Jean-Baptiste MICHAUD	Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD
M. Marc MORVAN	Mme Camille- Anaël FUSSINGER	M. Grégory BOUCHE

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives à la majoration pour retard de paiement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 euros

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>			<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros
M. Cyril DELICQUE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Samuel PICARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
M. Philippe LE QUERE	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN- GUICHARD	Agente des Finances Publiques			2 000 euros
Mme Camille-Anaël FUSSINGER	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques			2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques			2 000 euros

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade			Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
M Valéry CYRILLE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
M Cyril DELICQUE	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
M. Frédéric WIRTZ	Inspecteur Publiques	des	Finances	15 000 euros	15 000 euros
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Philippe LE GALL	Contrôleuse Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Jacky LAFON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur Publiques	des	Finances	10 000 euros	10 000 euros
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
Mme Emmanuelle LORIN-GUICHARD	Agente des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
Mme Camille-Anaël FUSSINGER	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques			2 000 euros	2 000 euros

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 euros	2 000 euros

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Paris.

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

Signé

Eric DUNAS

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00013

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE  
Paris 1er





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS

1<sup>er</sup> arrondissement

13 rue de la Banque  
75111 Paris Cedex 02



Paris, le 01/09/2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1er

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- Mme DJIGO Aissata, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 1er,

-et, en cas d'absence concomitante du comptable et de son adjointe, à :

\* Mme DIAS-PEREIRA Maria, inspectrice des finances publiques,

\* Mme SAUVEBOIS Sylvie, inspectrice des finances publiques,

\* M JEAN-MARIE-DESIREE Wilfried, inspecteur des finances publiques,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme DIAS-PEREIRA Maria

Mme SAUVEBOIS Sylvie

M JEAN-MARIE-DESIREE Wilfried

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme ADJADJ SYLVIE

Mme BAR PASCALE

M BENAMARA RAOUF

Mme COTELLE VIRGINIE

M CROS MICHEL

M GADRET MATTHIAS

M GOMBERT MICHAEL

M MARECHAL Pascal

M PRIBILE FRANCK

Mme VIC FRANCOISE

Mme VILLEFRANQUE KARINE

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M ABID Lounes

M BENSALÉM Yacine

M BRUNET Benoît

M KIROUAC Arnaud

M LE BOUILLE Jean-Louis

M LE FLANCHEC Olivier

Mme SANTOS Magali

M ROUVE BENJAMIN

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme DIEZ ANGELE

Mme DOUET MARIE-NOELLE

M DAGOLDI Nicolas

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01 septembre 2022

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Laurence MERON

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00007

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE  
Paris 8E Champs-Élysées



**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Champs-Élysées,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à

- Madame GODIN Valérie, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 8ème Champs Elysées.

- Madame GIRAULT Corinne, Inspectrice, encadrante

- Monsieur CORRE Alexandre, Inspecteur, encadrant

à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76.000€ ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
GODIN Valérie	Inspectrice divisionnaire	60 000€
GIRAULT Corinne CORRE Alexandre	Inspectrice Inspecteur	15 000 €
JEANTET Karine FERRAN Pascal ROUMIER Marie France PAGNIER Marie-Laetitia CHALABI Hedi- Mohamed ONISOAMIARANARIVO Marie LENOBLE Fabrice CAPEAU Emmanuelle	Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur  Contrôleur Contrôleur Contrôleur	10 000€

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS

À Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises  
de Paris 8ème Champs-Élysées,

Signé

Katia ARCHER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00008

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIE  
Paris 8E Europe-Haussmann



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et  
de Paris**

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES**  
de PARIS 8ème Europe Haussman  
5, rue de Londres  
**75315 PARIS CEDEX 09**



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable intérimaire du service des impôts des entreprises de Paris 8ème Europe-Haussmann,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à

- Madame Valérie GODIN, Inspectrice divisionnaire
- Monsieur Christophe GAILLARDOT, Inspecteur, encadrant
- Monsieur Christophe TURPIN, Inspecteur, encadrant.

à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76.000€ ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,



- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
  - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
GODIN Valérie	Inspectrice divisionnaire	60 000€
GAILLARDOT Christophe TURPIN Christophe	Inspecteur Inspecteur	15 000 €
GONGON Annie NOEL Magalie POIX Christophe COLAS Georgia FOURNIER Patrick RIBET Aline	Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur Contrôleur	10 000€

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de PARIS

À Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022  
Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises  
de Paris 8ème Europe-Haussmann

signé

Katia ARCHER

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -SIP  
Paris 19E Buttes-Chaumont

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS  
de PARIS 19ème " Buttes Chaumont "  
19 Place de l'Argonne – 75019 PARIS

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème « Buttes-Chaumont »

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MELLOUK Mohamed	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
LAPIERRE Sabine	Inspecteur	15 000 €	15 000€
COUHARDE Murielle	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DELFAU Bruno	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de recouvrement contentieux et gracieux, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €
ABROUCHE Katarzyna	Contrôleur	10 000 €
GALEWSKI Delphine	Contrôleur	10 000 €
RACHEZ Alexandre	Contrôleur	10 000 €
DJAGBRE Justin	Contrôleur	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €
AFRIAD Clotilde	Contrôleur	10 000 €
NIZAN Christophe	Contrôleur	10 000 €
DRAME Youssouf	Contrôleur	10 000 €
AMZALLAG Yaffa	Agent administratif principal	2 000 €
GALFANO Valerie	Agent administratif principal	2 000 €
HOUSSEAU Lolita	Agent administratif principal	2 000 €
PROST Priscillia	Agent administratif principal	2 000 €
MERCIER Pascale	Agent administratif principal	2 000 €
VECTEN Anne	Agent administratif principal	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau et aux agents désignés ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUBERT Vincent	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOHAND Asma	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
OLIVEIRA Benedicte	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROUGERIE Franck	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
AFRIAD Clotilde	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
GARLIN Aurélie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
LECAILLE Bertrand	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MONNIN Audrey	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
NIZAN Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DRAME Youssouf	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BLANCHET Nathalie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CATINAUD Vincent	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
BEDU Christophe	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
KRISSAN Awatef	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
MOUTOU Armel	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
TALAYA Anne-Sophie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
GOISMIER Sylvain	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
LE FESSANT Celine	Agent contractuel de Cat C	2 000 €	2 000 €
TANDJIGORA Diaryatou	Agent contractuel de Cat C	2 000 €	2 000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01/09/2022

Le comptable,  
Responsable du Service des Impôts des  
Particuliers de Paris 19ème " Buttes Chaumont "

signé

Jean Yves GROSS

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00028

Arrêté portant délégation de signature en  
matière contentieux et de gracieux fiscal -PCRP  
8E -

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine 8E

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BRIGANT Pierre  
FAURE Hervé  
GRUOT Murielle  
PICOT Clotilde  
RICHE Michaël

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BUISSON Véronique  
GRANIER Inès  
GUERREIRO Anthony  
VERITE Vincent

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le responsable du Pôle Contrôle Revenus Patrimoine 8ème

Signé

Christophe RETALI



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00031

Arrêté portant délégation de signature en  
matière d'assiette et de recouvrement des  
produits domaniaux, d'évaluations domaniales et  
de fonction de commissaire du Gouvernement



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE  
ET DE PARIS  
Service local du Domaine de Paris  
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS  
DOMANIAUX, D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION  
DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 13 septembre 2017 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 13 septembre 2017 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à Mme Karine CHANQUOY-JACQUET, Administratrice générale des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion publique État, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris et à Mme Carol CHOLLET, Administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>Mme Karine CHANQUOY-JACQUET</b>	<b>Administratrice générale des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État</b>
<b>Mme Christine PAILLON</b>	<b>Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris</b>
<b>Mme Carol CHOLLET</b>	<b>Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris</b>

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, et Nathalie LEFEVRE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État jusqu'à 25 000 € annuels, limite supérieure comprise ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

<b>Prénom - Nom</b>	<b>Grade - Fonction</b>
<b>Mme Claire JEANNOT</b>	<b>Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques</b>
<b>Mme Nathalie LEFEVRE</b>	<b>Inspectrice divisionnaire des finances publiques</b>

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée à Mme Lucienne LEGROS, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, Responsable du pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2 000 000 €, limite supérieure comprise.

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>Mme Lucienne LEGROS</b>	<b>Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du Pôle d'évaluation domaniale</b>

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée à Mme Muriel LOUIS, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, évaluatrice-experte au pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 10 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1 000 000 €, limite supérieure comprise.

<b>Prénom - Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>M. Muriel LOUIS</b>	<b>Inspectrice divisionnaire des finances publiques Évaluatrice-Experte</b>

**Art. 6.** - Délégation de signature est donnée à M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au Pôle d'évaluation domaniale, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5 000 000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500 000 €, limite supérieure comprise.

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M Fabien LOISEAU</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M. David POUILLAUDE</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Fanny PROVILLE</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Céline RIBERA</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Chloé RISACHER</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Ximenas ROSAS</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>

**Art. 7.** – Mme Lucienne LEGROS, responsable du pôle d'évaluation domaniale, Mme Muriel LOUIS, Évaluatrice experte, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Sochetta LIM, M. Fabien LOISEAU, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, M. David POUILLAUDE, Mme Fanny PROVILLE, Mme Céline RIBERA, M. Charles RICARD, Mme Chloé RISACHER et Mme Ximena ROSAS, évaluateurs au Pôle d'évaluation domaniale, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>Lucienne LEGROS</b>	<b>Inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques Responsable du Pôle d'évaluation domaniale</b>
<b>Muriel LOUIS</b>	<b>Inspectrice divisionnaire des finances publiques Evaluatrice - Experte</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M Fabien LOISEAU</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>M. David POUILLAUDE</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Fanny PROVILLE</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Céline RIBERA</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Chloé RISACHER</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Xiména ROSAS</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>

**Art. 8.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d’Île-de-France et de Paris.

Pour le Directeur régional des finances publiques  
d’Île-de-France et de Paris et par délégation,  
le directeur du Pôle Pilotage et Ressources

signé

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00025

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 17E Plaine Monceau Épinettes



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris**

Paris, le 01/09/2022

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE  
PARIS 17<sup>ème</sup> PLAINE MONCEAU EPINETTES

6A boulevard de Reims 75017 Paris

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable par intérim du pôle contrôle expertise du 17<sup>ème</sup> Plaine Monceau Epinettes

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M DORAI Joseph M NKONDI Firmin M FALL Kode	Inspecteur Inspecteur Inspecteur	15 000 € 15 000 € 15 000 €	15 000 € 15 000 € 15 000 €
Mme LAUER Valérie Mme AYADI Mimouna M BENSLAMA Djaffar M ARAN William	Contrôleuse Contrôleuse Contrôleur Contrôleur	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable par intérim du pôle contrôle expertise,

Signé

Sylvain DEPROST



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00026

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE 17E Ternes Batignolles

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris**

Paris, le 01/09/2022

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE DE

PARIS 17<sup>ème</sup> Ternes - Batignolles

6A boulevard de Reims 75017 Paris

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise du 17<sup>ème</sup> Ternes Batignolles

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MME BA Mariam	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME BIBOUDA Nawel	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME BILLOUE Séverine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME MAZURAK Charlotte	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME NOIROT Martine	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME PAGBE-BALEBA Suzy	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MME COLAS Candice	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M DJERIBI Ali	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MME LEMIERE Natacha	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MME RAFFI Fabienne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
MME SANNA Corinne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Sylvain DEPROST

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00032

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE Paris 8E Roule

Paris, le 01 septembre 2022

**Direction régionale des Finances publiques d'Île  
de France et de Paris**  
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques  
Pôle de contrôle et d'expertise de Paris (8ème)  
« Roule »  
5 rue de Londres  
75315 Paris Cedex 09

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable par intérim du pôle contrôle expertise de Paris 8ème « Roule »,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses et gracieuses</b>
CAILLETTE Jérôme	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
GAMRACY Sylvie	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
KARCHER Julien	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
LAMAT Cécile	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
LEBLOND Christophe	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
VALANCE Elisabeth	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
BREUILLY Yann	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €

CHEVER Emmanuelle	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
EGALIS Fabrice	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €
MOUHAMAD Mikaël	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
RACOLIN Stéphane	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
RAMAHERISON Sahondra	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
TULET David	Contrôleur principal des Finances publiques	10 000 €

**Article 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'inspectrice principale des Finances publiques,

Signé

Claire HAVEL

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00030

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 17E Monceau Épinettes -



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE  
DE FRANCE ET DE PARIS  
POLE DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
17ème MONCEAU-EPINETTES  
6A Bd de Reims  
75844 Paris cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. RODRIGUEZ Jérôme, Inspecteur divisionnaire hors classe, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 17ème Monceau-Epinettes, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;



5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DELIOT Pascale	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GUILLOTEAU Valérie	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
ROUSSET Rémi	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MARMIN Audrey	Contrôleur	10 000€	10 000 €
MORIN Matthieu	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
TCHISSAMBOU Catherine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
DESPLANS Laurys	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUCETHA Noura	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
CAREMIAUX Sophie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MALOU Ouiza	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
KARCHER Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUANICH Estelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
PRUDENT Alexandre	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
ALONGI Anthony	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BOUHOUTA Sarah	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
BELASSEE Audrey	Agent	2 000 €	-

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
TESTA Alain	Agent	2 000 €	-
MARTIN Sylvie	Agent	2 000 €	-
ODIOR Véronika	Agent	2 000 €	2 000 €
ZYGUEL PEREZ Sébastien	Agent	2 000 €	2 000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € à Mme Pascale DELIOT, Inspectrice des finances publiques.

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le Comptable, Responsable du Service des  
Impôts des Entreprises de Paris 17<sup>ème</sup> Monceau-  
Epinettes,

**Signé**

Stéphane BASSET

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00024

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
Paris 9E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE  
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 9ème  
9 rue d'Uzès  
75074 PARIS CEDEX 02

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M.Olivier ONIC, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [*pour un SIP comportant un secteur foncier*] et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ARCOS Catherine	HEMOUS Frédéric	
-----------------	-----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

FAURE Arnaud	GIRARD Jean-François	LAURENT Didier
MOHAMED Assadillahi	KOUZAILI Junie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BORDES Thierry	LEZIN Stella	LONGUEVILLE Claudine
NAGEOTTE Pierre-Etienne	GAUNET Olivier	DUTON Elisabeth
MACHE Olivier		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BINDER Timothée	Contrôleur des finances publiques	500€
DAUMAS Agnès	Agent des finances publiques	300€
FAURE Arnaud	Contrôleur principal des finances publiques	500€
GIRARD Jean-François	Contrôleur des finances publiques	500€
KOUZAILI Junie	Contrôleur des finances publiques	500€
JEANNET Gérald	Agent des finances publiques	300€
LAURENT Didier	Contrôleur des finances publiques	500€
TIGROUDJA Amel	Contrôleur des finances publiques	500€
MERLE Eric	Contrôleur principal des finances publiques	500€
PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	500€
LOREN-PAREDES Jennifer	Contrôleur des finances publiques	500€
PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	500€
MOHAMED Assadillahi	Contrôleur des finances publiques	500€

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

À Paris, le 01/09/2022

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème

Signé

Mme Lydie MERIGOUX

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00021

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux  
agents affectés à l'équipe départementale de  
renfort (EDR) - Pôle Pilotage et Ressources -

**Direction régionale des Finances publiques  
d'Ile de France et de Paris  
Pôle Pilotage et Ressources**  
Division Contrôle de Gestion  
94 rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL  
L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BERNET	Chantal	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CERVERA	Julien	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CHAPILLON	Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
FABRE	Virginie	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
JACQUET-CRETIDES	Frédéric	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMOINE	Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michaël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SECHER	Florence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €



VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BISSONNET	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOCKSER	Bruno	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BULLY	Nadège	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHOLLET	Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORDANI	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOAN	Kim Lan	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GILLET	Karine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GUERREIRO	Anthony	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE QUERE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE VAN	Marine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEGRIS	Julien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESPIAUC	Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimiliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEDDAHI	Zohra	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHEL	Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
REMY	Jean Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANOOGO	Moctar	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TAN	Dara	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
TRIF	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALETTE	Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BEDDIAR	Habib	Agent des finances publiques	2 000€	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CAMPMAS	Benoit	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HENRIETTE	Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HUBERT	Jean Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
JOSSERAND	Alex	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
VIDEAU	Léa	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

À Paris, le 01/09/2022

L'Administrateur général des Finances Publiques,

Par délégation,

signé

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00017

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux  
cadres A - AFIPA

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

**Article 2.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,

Par délégation,

signé

Dominique PROCACCI

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Camille ALBERTI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Karima ALOUI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Virginie BOUHADANA	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bernard BOULARAND	Administrateur des finances publiques adjoint
M Jean-Bernard BUFORT	Administrateur des finances publiques adjoint
M Laurent CASTETS	Administrateur des finances publiques adjoint
Mme Carole CHEZE	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Didier CORNILLET	Administrateur des finances publiques adjoint
M. Bertrand FRITZ	Administrateur des finances publiques adjointe
Mme Sylvie GEOFFRAY	Administratrice des finances publiques adjoint
Mme Bénédicte GUILLOT	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Claire MONTBARBON	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Sukeyna N'DAO	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Marie-Catherine PUCCINELLI	Administratrice des finances publiques adjointe
Mme Valerie-Laure SICARD	Administratrice des finances publiques adjointe
M. Bruno VIDAL-PIQ	Administrateur des finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00016

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal aux  
cadres A rédacteurs en poste au sein des pôles  
fiscaux parisiens



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**  
94 rue Réaumur  
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

## **DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

**L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée aux agents en poste au sein des **pôles fiscaux parisiens** dont les noms et grades sont mentionnés en annexe et dans la limite des montants définis en annexe, à effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 100 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales;

7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ;

**Article 2.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des Finances publiques,

Par délégation,

signé

Dominique PROCACCI

	<b>Nom</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite visée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article 1</b>	<b>Limite visée au 4<sup>e</sup> de l'article 1</b>	
Contentieux des particuliers	Mme Dominique BERNSTEIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Olivier BIDARD	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Fabrice BRESSON	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sandrine CHARBONNIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M François CUSIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Cécile D'ABOVILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Valérie FONTANIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Ophélie JALLAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Stéphanie LAJOANIE-DALAYA	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Martine LEVY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Nicole MAZET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Sophie PERRINE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Rachid ROCHDI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Jeanne SEYRAC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M. Fabian SOULIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	M Yvon TAKORIAN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€	
	Mme Evelyne BESSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	M Philippe BOUISSOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
	Mme Corinne FRAILLON	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€	
Mme Corinne LANDREAU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€		
M . Aritz LORENZI	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€		

Contentieux des professionnels	M Didier ALBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Simon ANIDJAR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Philippe BEGHI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Mourad BENABDELJALIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Lynda BENTABET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Hélène BEURY	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Maryvonne BOUET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marie Hélène BROCAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne-Charlotte CENSIER	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karine CISCO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Florence DEBES	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Muriel DELVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Marion DESVAUX	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€



Contentieux des professionnels	Mme Mathide DOLLADILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Yves GARAUDE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Frédérique GEORGES-PICHOT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Jacqueline INFANTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Marc JAUDEL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean LASSERRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Johann MALNUIT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jamel MAZOUZI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sylvie METTE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Karen MORIS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Isabelle OURIET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Pascale PRADIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Anne SALDUCCI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Brigitte SELLAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Catherine SILVESTRE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Doïna SPATARU	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Dominique TAILAME	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Alain VERGNE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Michel VIE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine BROUSSE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	M . Mikael GUENNOU	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€
	Mme Sophie LAPEYRE	Contrôleur des finances publiques	40 000€	40 000€

Pôle Juridictionnel Administratif	M. Benjamin AMMOR	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sabrina ADIL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Caroline AVIAS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal AYMERIC	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Laura BERNADET	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Jean Jérôme COLOSIMO	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M Jean-Louis FAURE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Bénédicte FRIEDMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. David HEBERT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Sandrine LACAILLE	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Victorien LE GARS	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M. Pascal MARROT	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Christine NAUMANN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	M François PIROLI	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Angélique RIGAL	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€
	Mme Mireille TRIN	Inspecteur des finances publiques	100 000€	100 000€

Pôle gestion fiscale	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
	Mme Dorothée ANTOINE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Christelle CADUC	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Yvette CAIRO	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Olivier CANNEVA	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Laurent CARDONA	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Ouafaa CHEKROUN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie COUPE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Anne DEBU-LESTRAT	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Françoise DELALBRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Erwann DELAPORTE	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Christelle DOUARINOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Gilles DUCASSE	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Jean-Michel DUPIC	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Ludovic FOLIO	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Laetitia FROMENT	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Sylvie GARIN	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Jean-Nicolas GILLOT	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Nicolas GUIOT	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Marie-Hélène HEDIN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Elodie LENEINDRE	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean-Pierre LEPARQUIER	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Sophie MAMBE	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Typhaine MOLLIEUX-FREY	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Lionel NOIREZ	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Cécile PADIOU	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Manuel PEREIRA	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Stéphanie PERTIN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	Mme Virginie PHILIPPON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. Jean Michel PLANTIER	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	M. Philippe POUDENSAN	Inspecteur des finances publiques	200 000 €	100 000 €
	Mme Sophie ROUILLON	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
	M. François SENECHAL	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €
M. Pierrick STEPHAN	Inspecteur des finances publiques	100 000 €	100 000 €	

	Nom	Grade	Limites visées au 2° de l'article 1	Limites visées au 1° et 4° de l'article 1
	Mme Séverine ALDEBERT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Sabine AIGUEPERSE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Marie Judex BASS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €

Pôle gestion fiscale	M. Sébastien BRETOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Ambre DELATTRE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Frédéric GARRIER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Eliane GOURGEON	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Philippe HENRY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Pascale LAMARQUE	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Isabelle LANDEAU	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Miguel LOPEZ	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Jean-Paul LE MAGUER	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Ludovic MARCOS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Magali MILOME	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	Mme Catherine NICOLAS	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Alain SAMY	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Alexis THIEBAUT	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €
	M. Daniel VARDON-CALLET	Contrôleur des finances publiques	40 000 €	40 000 €

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00027

Arrêté portant délégation de signature pour le  
pôle gestion publique État

Direction régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 Paris cedex 02

À Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

### Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction  
régionale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction  
générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des  
finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des  
finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur  
général des finances publiques en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et  
du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant  
au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

### ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux  
attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément  
et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée  
à :

## I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

### Comptes et action économique et financière

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Gaël BRENAUT**, Administrateur des Finances publiques, Chef du Département Comptes et action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

**Mme Magali HOUERROU**, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**Mme Aude PUYGRENIER**, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M. Hervé RAMONDOU**, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M Jean-Paul MARANGI**, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Magali HOUERROU</b> Administratrice des Finances publiques Adjointe Cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique .</li> </ul>
<b>M. Etienne NEGRONI</b> Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Adjoint à la cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.</li> </ul>
<b>M. Eric BRANDELONG</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique.</li> </ul>
<b>M. Godefroy JUMEAU</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li> </ul>
<b>M. Édouard GALLEGO</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
<b>Mme Lucie APPRIOU</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li> </ul>
<b>Mme Marion BACHI-MOSER</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li> </ul>
<b>Mme Marion GANACHAUD</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li> </ul>
<b>Mme Gergana SIMEONOVA</b> Agent contractuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Amandine SENOCQ</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services »,</li> <li>Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement,</li> <li>Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> </ul>

<p><b>Mme Chantal STONS</b>          Contrôleuse des Finances publiques          Adjointe au chef du service Comptabilité Générale          « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).</li> </ul>
<p><b>Mme Claire DUPIN</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Adjointe au chef du service Comptabilité Générale          « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les opérations en lien avec la Banque de France</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).</li> </ul>
<p><b>Mme Géraldine LE PICARD</b>          Inspectrice des Finances publiques          Responsable du service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> </ul>
<p><b>Mme Nadine GUILLOT</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.</li> </ul>
<p><b>Mme Véronique FLACHON</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.</li> </ul>
<p><b>M. George GRENIER</b>          Contrôleur principal des Finances publiques          Service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».</li> </ul>
<p><b>Mme Stéphanie BLAINVILLE</b>          Contrôleuse des Finances publiques          Service Comptabilité générale          « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».</li> </ul>
<p><b>M. Olivier LABOURET</b>          Inspecteur des Finances publiques          Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> </ul>
<p><b>M. Cyril TANIQU</b>          Contrôleur des Finances publiques          Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement</li> </ul>



<b>DIVISION RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Cyril GOUTALAND</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 5 000 €</li> <li style="padding-left: 20px;">les levées de prescription dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Jean PENTIER</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2500 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Dany SALMON</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>

**DIVISION RECETTES NON FISCALES**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Loubna VERDIER</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité</li> <li>- les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels,</li> <li>- les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF,</li> <li>- les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis,</li> <li>- les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers ,</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant,</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Lionel VERNIERS</b> Inspecteur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs ou égaux à 36 mois sans limitation de montant concernant les créances des fonds de solidarité</li> <li>- les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels,</li> <li>- les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF,</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis,</li> <li>- les remises gracieuses dans la limite de 30 000 €</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers ,</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant,</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €.</li> </ul>
<p><b>Mme Nadège DAMPIERRE</b>          Contrôleuse des Finances publiques          Responsable de pôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mises en demeure,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 € ,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Fabienne THOMAS</b>          Contrôleuse des Finances Publiques          Responsable de pôles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mises en demeure,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 € ,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.</li> <li>- les demandes de mises en place de retenues auprès des agences comptables pour les validations de services auxiliaires sans limitation de montant.</li> <li>- les traitements des dossiers prescrits jusqu'à 50 000 €</li> </ul> </li> </ul>

<b>M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER</b> Contrôleur des Finances Publiques Responsable de pôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €,</li> <li>- les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les mises en demeure dans la limite de 50 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €.</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>DIVISION DES RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Sylvie PENTIER</b> Contrôleuse des Finances Publiques	Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les demandes d'enquête après des différents organismes,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €,</li> <li>- l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ;</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul>
<b>Mme Sylvie BOUVARD,</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>Mme Mélanie DELAMARCHE,</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>Mme Anita GILLET</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>M. Joël GUILLOT,</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Khadija ELMIYOUNI,</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>M. Thibaut RICHEZ ,</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Edwige GUYOLLOT</b> Contrôleuse des Finances publiques	
<b>M. Philippe CUZIOL</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Karine AHMED-LALOU,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>Mme Jeanne BASSERES,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Christophe BRICE,</b> Agent des Finances Publiques	

<b>Mme Céline FECIL,</b> Agent des Finances Publiques	remises gracieuses ou délais de paiement.
<b>Mme Florence GRUNDMAN,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Rajesh ALAND</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Frédéric TABARDEL,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Cyrille BAUDRIN</b> Agent des Finances Publiques	

<b>DIVISION DES SERVICES FINANCIERS</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Geneviève PAYEL</b> Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Thierry MORIS</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<b>M. Arnaud PHILIPPE</b> Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<b>M. Philippe ZUSSY</b> Contrôleur principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>Mme Lutesse CLAIRE</b> Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>M. Stéphane AMARZIT</b> Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<b>Mme FAHRASMANE Fabienne</b> Agente administrative principale des Finances publiques de 1ère classe Service Accueil Guichet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>

<p><b>M. Jean Baptiste COUET</b>          Contrôleur des Finances publiques          Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse</li> </ul>
<p><b>M. Florent CHAGUE</b>          Contrôleur des Finances publiques          Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<p><b>Mme Séline DONMEZ</b>          Inspectrice des Finances publiques          Cheffe du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>M. Cédric BARRIER</b>          Contrôleur des Finances publiques          Adjoint à la cheffe du service          Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>Mme Isabelle POUZOLS</b>          Contrôleuse principale des Finances publiques          Adjointe à la cheffe du service          Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>

## II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

### Dépenses de l'État

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Marc GAUTIER**, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

**Mme Françoise MOTARD**, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

**Mme Mireille LIEGEOIS**, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.



## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>DÉPENSES DE L'ÉTAT</b>	
<b>DIVISION PAYE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Louis CAMI-DEBAT</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques adjoint à la responsable de la division Paye	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye</li></ul>
<b>M. Thierry DELATRE</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>Mme Liza COIMBRA</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison- Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>Mme Marie-Laure BERTHOU</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>M. Yannick DESPREZ</b> Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons- Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
<b>M. Jérôme THIROT</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons- Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li></ul>

<p><b>M. Laurent REICHERT</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité Oppositions</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li></ul>
---	---

<b>DIVISION DEPENSE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Bertrand LECHAT</b> Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. Nicolas BELAUD</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. Thierry ALIGE</b> Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>Mme Suzel NEVEUX</b> Contrôleuse principale des Finances publiques, référente de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. Guy LAM DIT NENG</b> Contrôleur principal des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. Bruno PUTEANUS</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. Xavier SENS</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur du centre de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. Joseph BERTRAND</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service SFACT Bloc1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. David WOLF</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<b>M. Sébastien LOUCHET</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>

<p><b>M. Xavier CLAVARD</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>Mme Christine LLOLIVIER</b> Contrôleuse des Finances publiques, référente de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>M. Georges DUMAS</b> Contrôleur des Finances publiques, référent de secteur au service facturier bloc 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p>Pouvoir</p>	
<p><b>Mme Élisabeth SANDOT</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>Mme Danièle RENAUDON</b> Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>M. Jean-Luc HABY</b> Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service Dépense Règlement Régies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>Mme Karine PETIT</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service facturier Educ. Nat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>Mme Irina TROFIKOVA-SARRAZIN</b> Contrôleuse principale des Finances publiques au service facturier Educ. Nat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Pour le directeur régional des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris et par délégation,  
le directeur du Pôle Pilotage et Ressources

signé

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-01-00022

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III  
de l'article 408 de l'annexe II au code général des  
impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1er septembre 2022

Nom - Prénom	Responsables des services	
<b>Services des Impôts des Entreprises :</b>		
MERON Laurence	Paris 1er	
MERON Laurence, p.i.	Paris 2	
MARTINEAU Christophe, p.i	Paris 3ème	
MARTINEAU Christophe	Paris 4ème	
BINET Olivier	Paris 5° - 13e	
LEMAIRE Pascal, p.i	Paris 6ème	
LEMAIRE Pascal	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
ARCHER Katia, p.i	Paris 8ème Europe Haussmann	
FAUCHER Manuel	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
VERGUIN Pierre	Paris 9ème	
CASTELLI Annie	Paris 10ème	
CAUVET Fatima	Paris 11ème Nord	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
DUMONT Olivier	Paris 12ème	
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14ème	
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15 Ouest	
BONNIN Philippe	Paris 16ème Sud	
SERVOZ Daniel	Paris 16 Nord	
TUCOO Françoise	Paris 17ème Ternes-Batignolles	
BASSET Stéphane	Paris 17ème Monceau Epinettes	
RECOUPE Nelly	Paris 18ème	
HEITZ Pascal	Paris 19ème	
GACHE Rose-Marie	Paris 20ème	
<b>Services des Impôts des Particuliers :</b>		
GUIGUES Fabienne	Paris 1er-2ème	
CARUBIA Michèle	Paris 3ème - 4ème	
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	Paris 5/6ème	
DUNAS Eric	Paris 7ème	

TCHAM Samia	Paris 8ème	
MERIGOUX Lydie	Paris 9ème	
ANICET Daniel, p.i	Paris 10ème	
FERRIGNO-NUNEZ Christiane	Paris 11ème	
AMALOU Martine	Paris 12ème	
MAHIEUX Eric	Paris 13ème La Gare	
ROCHE Alain	Paris 13ème Maison-Blanche	
PIN Odile	Paris 14ème	
PAVY Pascal	Paris 15ème EST	
MILLAUD Didier	Paris 15ème OUEST	
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Auteuil	
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16ème Nord	
FOUCHER Sylvie	Paris 17ème	
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18ème Boucry	
CORBIER Stéphane	Paris 18ème Grandes Carrières	
GROSS Jean-Yves	Paris 19ème Buttes-Chaumont	
LACROIX Pascal	Paris 19ème Villette	
BONNEFOI Véronique	Paris 20ème Charonne	
GUICHARNAUD Françoise	Paris 20ème Père-Lachaise	
	<b>Services de Publicité Foncière :</b>	
AROLD Didier	Paris 1er bureau	
AULARD Denis	Paris 2ème bureau	
	<b>Services Départementaux d'Enregistrement</b>	
MARIE David	Saint Lazare	
JASOR Jean-Marc, p.i	Saint Hyacinthe	
KERROUX Christophe	Saint Sulpice	
	<b>Brigades de vérification:</b>	
MANDIN Maël, p.i ; GAMRACY Nicole, p.i ; REYNAUD Isabelle, p.i ; CLUZEL Pierre, p.i	1ère brigade de vérification Paris Centre	
CLUZEL Pierre	4ème brigade de vérification Paris Centre	
REYNAUD Isabelle	6ème brigade de vérification Paris Centre	
DUPERRIER Françoise, p.i	7ème brigade de vérification Paris Centre	
MANDIN Maël	9ème brigade de vérification Paris Centre	
CONTOUT Carole	11ème brigade de vérification Paris Centre	
DUPERRIER Françoise	14ème brigade de vérification Paris Centre	



GAMRACY Nicole	15ème brigade de vérification Paris Centre	
JEAN Fred	2ème brigade de vérification Paris Est	
BUFORT Édith	3ème brigade de vérification Paris Est	
GAGNAIRE Stéphane	4ème brigade de vérification Paris Est	
GREEF Pascale	5ème brigade de vérification Paris Est	
LANGE Christian	7ème brigade de vérification Paris Est	
GUINARD Matthieu	1ère brigade de vérification Paris Nord	
MASSARD Thibault	2ème brigade de vérification Paris Nord	
CRIMIER Agnès	5ème brigade de vérification Paris Nord	
BROUAT Laurence	6ème brigade de vérification Paris Nord	
ROUSSET Philippe	7ème brigade de vérification Paris Nord	
DE MONTELLA Alain	8ème brigade de vérification Paris Nord	
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord	
LATUS César	10ème brigade de vérification Paris Nord	
LAMBERT Didier	1ère brigade de vérification Paris Ouest	
VUGHT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest	
LE JEUNE Zénaïde	6ème brigade de vérification Paris Ouest	
MESTRUDE Claire	8ème brigade de vérification Paris Ouest	
KUBIAK Sylvain	9ème brigade de vérification Paris Ouest	
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris Ouest	
LEGRAIN Olivier	2ème brigade de vérification Paris Sud	
CAYLA Olivier	5ème brigade de vérification Paris Sud	
DHAINE Pierre-Marie	6ème brigade de vérification Paris Sud	
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	7ème brigade de vérification Paris Sud	
	<b>Brigades Patrimoniales</b>	
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1	
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2	
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3	
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1	
ROSSI Frédérique	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2	
MARILLER Serge	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3	
FAVRE Annie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4	
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5	
	<b>Pôles Contrôle Expertise</b>	
MORGAND Jean-Michel, p.i	Pôle contrôle expertise Paris 1er	
MORGAND Jean-Michel	Pôle contrôle expertise Paris 2ème	

MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème	
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14	
TESTEVIDE Éliane	Pôle contrôle expertise Paris 6/7	
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann	
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome	
HAVEL Claire, p.i	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche	
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 9ème	
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 10ème	
DURAND Marie-Paule	Pôle contrôle expertise Paris 11ème	
LAGRENÉ Denis	Pôle contrôle expertise Paris 12ème	
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 15ème	
CANTARELL Corinne	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette	
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine	
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles	
DEPROST Sylvain, p.i	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes	
FAIJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème	
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 19ème	
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 20ème	
	<b>Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière</b>	
VAPPERAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème	
DUCHENE Marc	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème	
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème	
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème	
BESNARD MANGIN Caroline	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre	
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème	
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème	
GRAVIERE Martine, p.i, AUDRAS Cyril, p.i	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil	
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette	
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine	
SECONDI Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème	
BENAMA Kheira	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème	
REIGNIER Philippe	<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>	
	<b>Pôles de Recouvrement Spécialisé</b>	
PONS Jean-Michel	PRS - Parisien 1	
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2	

LAGADEC Mickaël	PRS DNVSF	
	<b>Centres des Impôts Fonciers</b>	
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1	
ROUSSEAU Cyril	CDIF 2	

L'administrateur général des finances publiques

signé

Dominique PROCACCI

Préfecture de Police

75-2022-09-01-00029

Arrêté n ° 2022-01044

accordant délégation de la signature  
préfectorale  
au sein de la direction de l'immobilier et de  
l'environnement

**arrêté n ° 2022-01044**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction de l'immobilier et de l'environnement

**Le préfet de police,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

**VU** le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 74 ;

**VU** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**VU** le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, notamment son article 15 ;

**VU** le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure, notamment son article 6 ;

**VU** l'arrêté ministériel NOR : INTA1532249A du 24 décembre 2015, relatif aux services chargés d'exercer les missions relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

**VU** l'arrêté n° 2009-00641 du 07 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-00699 du 8 septembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'immobilier et de l'environnement ;

**VU** la délibération du conseil de Paris n° 2020-PP-53 des 23 et 24 juillet 2020 portant renouvellement de la délégation de pouvoir accordée au préfet de police par le conseil de Paris dans certaines des matières énumérées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret du 20 juillet 2022 par lequel M. Laurent NUÑEZ, préfet, coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, est nommé préfet de police (hors classe) ;

**VU** le décret du 15 mai 2019 par lequel M. Charles MOREAU, inspecteur général de l'administration, directeur de l'administration au ministère des armées, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 21 juin 2019 ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 par lequel M. Edgar PEREZ, administrateur civil hors classe, chef du service des affaires immobilières au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police, est nommé directeur de l'immobilier et de l'environnement au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

**SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Edgar PEREZ, administrateur de l'Etat hors classe, directeur de l'immobilier et de l'environnement, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de la signature des marchés publics dont le montant dépasse 10 millions d'euros, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels, des ordres de mission et des états de frais des personnels relevant de son autorité.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Edgar PEREZ, la délégation qui lui est consentie par l'article 1<sup>er</sup> est exercée par Mme Myriam ABASSI, administratrice de l'Etat, et Mme Florence BOUNIOL, cheffe des services techniques du ministère de l'intérieur, adjointes au directeur de l'immobilier et de l'environnement.

### **Département juridique et budgétaire**

### **Article 3**

Délégation est donnée à Mme Sophie AVEROUS, attachée hors classe d'administration de l'Etat, cheffe du département juridique et budgétaire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

### **Article 4**

En cas d'absence de Mme Sophie AVEROUS, la délégation qui lui est consentie par l'article 3 est exercée, dans la limite de ses attributions par M. Vincent IGUACEL-LISA, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe de département.

### **Article 5**

Délégation est donnée à M. François ORTOLI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau de la programmation et de l'exécution, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ORTOLI, la délégation qui lui est consentie par l'article 5 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Stéphanie LEGENDRE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef de bureau.

### **Article 7**

Délégation est donnée à Mme Candice LIGATI, agent contractuel, cheffe du bureau du patrimoine immobilier, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et pièces comptables relatifs aux baux et conventions d'occupation, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

Délégation est donnée à M. Chris Jouvin KATOUMOUKO SAKALA, attaché d'administration de l'Etat, chef de la section juridique et financière, directement placé sous l'autorité de Mme LIGATI, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les ordres de paiement et les courriers n'emportant pas création de droits, relevant du périmètre de la section juridique et financière.

Délégation est donnée à Mme Sabine ESSERP, secrétaire administrative de classe normale, directement placée sous l'autorité de Mme Candice LIGATI, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les ordres de paiement et les courriers n'emportant pas création de droits, relevant du périmètre de la section de gestion des baux de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Délégation est donnée à M. Guillaume RIVIERE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placé sous l'autorité de Mme Candice LIGATI, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les ordres de paiement relevant du périmètre la section juridique et financière du bureau du patrimoine immobilier.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Candice LIGATI, la délégation qui lui est consentie par l'article 7 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Tristan BRANGER, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe de bureau.

#### **Article 9**

Délégation est donnée à Mme Annie CAZABAT, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau des marchés immobiliers, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux procédures de marché, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 10**

En cas d'absence de Mme Annie CAZABAT, la délégation qui lui est consentie par l'article 9 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Guillaume ROWARCH, agent contractuel, adjoint à la cheffe de bureau.

#### **Article 11**

Délégation est donnée à M. Fabrice ADRIAN, ingénieur principal de la filière technique, chef du bureau de l'économie de la construction à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux procédures de marché, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 12**

En cas d'absence de M. Fabrice ADRIAN, la délégation qui lui est consentie par l'article 11 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Philippe de OLIVEIRA, ingénieur de la filière technique, adjoint au chef de bureau.

#### **Article 13**

Délégation est donnée à M. Gabriel MIMOSO, agent contractuel, chef de la mission d'aide au pilotage et à l'exploitation des données bâtementaires à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs aux procédures de marché, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 14**

En cas d'absence de M. Gabriel MIMOSO, la délégation qui lui est consentie par l'article 13 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Anaïs PUCHALT, agent contractuel, adjointe au chef de mission.

## Article 15

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes comptables (notamment les demandes d'achat, les actes de constatation et de certification de service fait, les pièces justificatives de dépenses, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) et de saisir toutes informations dans le système d'information financière « Chorus formulaire », dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité de la cheffe du département juridique et budgétaire, dont les noms suivent :

- Mme Valérie ALLEMAND, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Isabelle BELLEAU, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Mme Angélique BOCHARD, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Tristan BRANGER, attaché d'administration de l'État ;
- M. Guillaume BRETTE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Mme Corine BULIN, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Michèle CIEUTAT, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Anne-Gaëlle D'HAYER, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- M. Dana DANASSEGARANE, adjoint administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Sonia DAOUD, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- M. Karamba DRAME, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Mme Fathia FARHOUD, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Nicole HOURLIER, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Marine HOYOS, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Malliga JAYAVELLU, secrétaire administrative des administrations parisiennes ;
- M. Marc JEREMIE, adjoint administratif des administrations parisiennes ;
- M. Chris KATOUMOUKOU SAKALA, attaché d'administration de l'État ;
- M. Mickaël LACOLLEY, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Mme Stéphanie LEGENDRE, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Candice LIGATI, agent contractuel de catégorie A ;
- Mme Aurélie MAGNELLI, secrétaire administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Sabah MESBAH, adjointe administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Gabriel MIMOSO, agent contractuel de catégorie A ;
- Mme Najla NACHARD, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Christine OBYDOL, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- M. François ORTOLI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Mme Catherine PERRIER, secrétaire administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Rosalie PHAM, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Céline PREVOST-RAYMOND, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- Mme Johanna RIBON, adjointe administrative des administrations parisiennes ;
- M. Guillaume RIVIERE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Steve SADIK, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Mme Divya THIAGARADJA, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Julien TOUATI, secrétaire administratif des administrations parisiennes ;
- M. Benoit VILLE, attaché d'administration de l'Etat ;



- Mme Annelise VIVIANI, adjointe administrative des administrations parisiennes.

#### **Article 16**

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes comptables (notamment les propositions d'engagement, les actes de constatation de service réalisé, les bordereaux de mandatements, les transferts, les pièces justificatives de dépenses) et de saisir toutes informations dans le système d'information financière « Coriolis », dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité de la cheffe du département juridique et budgétaire, dont les noms suivent :

- M. Thomas FERRIER, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Stéphanie LEGENDRE, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Mme Soumady MOHANASUNDARAM, secrétaire administrative des administrations parisiennes ;
- M. François ORTOLI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Michel PROUST, secrétaire administratif des administrations parisiennes.

#### **Département construction**

#### **Article 17**

Délégation est donnée à M. Carlos GONCALVES, ingénieur en chef des travaux, chef du département construction, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de son département ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

#### **Département exploitation**

#### **Article 18**

Délégation est donnée à Pierre-Charles ZENOBEL, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département exploitation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous actes, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de son département ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

#### **Article 19**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Charles ZENOBEL la délégation qui lui est consentie par l'article 18 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Christine BLEUSE, ingénieure principale des services techniques, et M. Stéphane BERTHOMIEU, ingénieur principal de la filière technique, adjoints au chef de département.

## **Article 20**

Délégation est donnée à Mme Karine MATELSKI, ingénieure des services techniques, cheffe de la délégation territoriale Paris (75) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

## **Article 21**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine MATELSKI, la délégation qui lui est consentie par l'article 20 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Fabrice CHARASSE, ingénieur principal des services techniques, adjoint à la cheffe de la délégation territoriale.

## **Article 22**

Délégation est donnée à M. Farhan GHORI, ingénieur principal des services techniques, chef de la délégation territoriale Nord-ouest (Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, relevant de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

## **Article 23**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farhan GHORI, la délégation qui lui est consentie par l'article 22 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Francis BARRET, ingénieur principal des services techniques, adjoint au chef de la délégation.

## **Article 24**

Délégation est donnée à M. Philippe CHAMPENOIS, ingénieur des services techniques, chef de la délégation territoriale Sud (Essonne, Val-de-Marne) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, relevant de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

## **Article 25**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CHAMPENOIS, la délégation qui lui est consentie par l'article 24 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Karim GOTNI, agent contractuel, adjoint au chef de la délégation.

## **Article 26**

Délégation est donnée à M. Aurélien PECRIAUX, ingénieur principal des services techniques, chef de la délégation territoriale Est (Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne) à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, relevant de sa délégation territoriale ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

## **Article 27**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien PECRIAUX, la délégation qui lui est consentie par l'article 26 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Vladan MACOKATIC, agent contractuel, adjoint au chef de la délégation.

## **Article 28**

Délégation est donnée à M. Philippe LE MEN agent contractuel, adjoint au chef du bureau des moyens et de l'assistance technique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation relevant du périmètre de son bureau ;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés ;

3° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

## **Article 29**

Délégation est donnée à Mme Rachida EL FILALI, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la logistique et des prestations de services, à l'effet de signer tous actes et correspondances dans la limite de ses attributions, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

## **Article 30**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rachida EL FILALI, la délégation qui lui est consentie par l'article 29 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Dorsaf HARAKET, ingénieure principale des services techniques, et Mme Cécile POUmeroULIE, secrétaire administrative des administrations parisiennes, adjointes à la cheffe de bureau.

## **Article 31**

Délégation est donnée à M. Gwendal MARAY, ingénieur de la filière technique, chef de la section logistique et à M. Mickael ABIVEN, secrétaire administratif des administrations parisiennes, chef de la plateforme logistique, placés sous l'autorité de la cheffe du bureau de la logistique et des prestations de services, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions :

1° Toutes pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, relevant du périmètre de la cellule d'achat et d'approvisionnement de la plateforme logistique de la direction de l'immobilier et de l'environnement;

2° Les documents relatifs aux procédures de marché et actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés.

### **Article 32**

Délégation est donnée, pour procéder aux actes d'exécution par carte achat des marchés publics référencés, aux personnes suivantes :

- M. Jean-Luc RIEHL, ingénieur de la filière technique;
- M. Igor CAMBRESY, agent contractuel ;
- Mme Suzy JOTHAM, secrétaire administrative de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- M. Mickaël ABIVEN, secrétaire administratif des administrations parisiennes ;
- M. Yoane DO, secrétaire administratif des administrations parisiennes.

### **Secrétariat général**

### **Article 33**

Délégation est donnée à M. Michel BOISSONNAT, attaché hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

1° Tous engagements de dépense au titre de la dotation de fonctionnement global du service ;

2° Toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

### **Article 34**

En cas d'absence ou empêchement de M. Michel BOISSONNAT, la délégation qui lui est consentie par l'article 33 est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Marie-Aurélien RIVIERE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au secrétaire général.

### **Article 35**

En cas d'absence ou empêchement de M. Michel BOISSONNAT, la délégation qui lui est consentie par l'article 33 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Carlos ARREDONDO, attaché d'administration de l'Etat, responsable du pôle formations et moyens généraux, à l'effet de signer, tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

### **Article 36**

En cas d'absence ou empêchement de M. Michel BOISSONNAT, la délégation qui lui est consentie par l'article 33 est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Laurent AGRANE, secrétaire administratif des administrations parisiennes, responsable du pôle systèmes d'information et communication institutionnelle, à l'effet de signer, tous actes, décisions, pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait et ordonnances de délégation, ainsi que toutes décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels des personnels relevant de son autorité.

## Dispositions finales

### **Article 37**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 5 septembre 2022.

### **Article 38**

Le préfet, directeur de cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police, des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, et sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le préfet de police,  
Laurent NUÑEZ